

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

**Réunion du 11 janvier 2017 à Haguenau (16h45)**

**Délibération n°4/2017 – Transfert des compétences du GLCT au GECT :  
modalités générales**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- prend acte des modalités de transfert des compétences du GLCT vers le GECT,
- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil du GLCT Eurodistrict PAMINA en date du 8 juin 2016.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°5/2017 - Modalités de mise en œuvre du transfert de la mission  
INFOBEST du GLCT au GECT Eurodistrict PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide :

- d'approuver le transfert de la mission INFOBEST du GLCT au GECT,
- d'autoriser la reprise de la convention de mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA pour la période 2014-2020 par le GECT Eurodistrict PAMINA, et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à intervenir avant la fin de la convention,
- de donner délégation au Bureau pour le suivi de cette mission.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°6/2017 - Modalités de mise en œuvre du transfert du plan d'action touristique PAMINA du GLCT au GECT Eurodistrict PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide :

- d'approuver le transfert de la convention pour la mise en œuvre d'un plan d'action touristique PAMINA du GLCT au GECT,
- d'autoriser la reprise de la convention pour la mise en œuvre d'un plan d'action touristique PAMINA pour la période 2014-2018 par le GECT Eurodistrict PAMINA, et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à intervenir avant la fin de la convention,
- de donner délégation au Bureau pour le suivi de cette convention.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°7/2017 - Modalités de mise en œuvre du transfert des projets INTERREG V du GLCT au GECT Eurodistrict PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide :

- d'approuver le transfert des maîtrises d'ouvrage pour les deux projets INTERREG V A Rhin supérieur « Le Passe-Partout : Les enfants découvrent le Rhin supérieur à l'aide d'un jeu éducatif en ligne » et « Bassin d'emploi PAMINA : Des métiers qui recrutent, une main-d'œuvre transfrontalière » et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2017,
- d'approuver le transfert de la participation au projet INTERREG V A Rhin supérieur « Société civile : Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts » et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2017,
- d'autoriser le Président à signer les conventions INTERREG V A Rhin supérieur à intervenir pour le projet « Le Passe-Partout : Les enfants découvrent le Rhin supérieur à l'aide d'un jeu éducatif en ligne », le projet « Bassin d'emploi PAMINA : Des métiers qui recrutent, une main-d'œuvre transfrontalière », et le projet « Société civile : Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts »,
- de donner délégation au Bureau pour le suivi de la mise en œuvre des projets INTERREG V A Rhin supérieur.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°8/2017 - Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique –  
approbation des statuts, désignation des missions**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve la création d'un poste de travail, 0,5 ETP dans le cadre du projet INTERREGV Rhin supérieur « Bassin d'emploi » pour une durée de trois ans,
- décide d'adhérer à l'ATIP pour l'organisation de la prestation de services de la gestion de la paye et des cotisations sociales liée au recrutement,
- adopte les statuts de l'association,
- décide de confier à l'ATIP la mission de la gestion du traitement de l'agent contractuel à recruter ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2017, à savoir 1.000 € pour la cotisation à l'ATIP et 25.825 € pour le coût du poste de travail de 0,5 ETP,
- délègue les modalités de recrutement et de définition de cette mission au Bureau pour une approbation de l'Assemblée lors de la séance du mois de juin 2017.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°9/2017 - Modalité de mise en œuvre du transfert des régies de  
dépenses et de recettes du GLCT au GECT Eurodistrict  
PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le transfert et la reprise de la régie d'avance par le GECT,
- approuve le transfert et la reprise de la régie de recette par le GECT.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°10/2017 - Modalité de mise en œuvre du transfert du personnel du GLCT Eurodistrict PAMINA vers le GECT Eurodistrict PAMINA**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le transfert du personnel du GLCT Eurodistrict PAMINA vers le GECT Eurodistrict PAMINA,
- demande à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au BP 2017.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°11/2017 - Budget Primitif 2017**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le budget primitif 2017 qui s'élève en dépenses et en recettes à 766.713,25 €, sur la base des contributions statutaires suivantes :

Collectivités membres (nombre de sièges) Mitgliedskörperschaften (Anzahl der Sitze)	TOTAL GESAMT	EURO- DISTRICT	Vis-à-Vis	INFOBEST
Département du Bas-Rhin (7/33)	113 653	87 772	15 908	9 973
Région Alsace (3/33)	48 708	37 618	6 817	4 273
Ville de Haguenau (1/33)	16 237	12 540	2 273	1 424
RVMO (3/33)	48 708	37 618	6 817	4 273
Landkreis Karlsruhe (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Stadt Karlsruhe (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Landkreis Rastatt (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Stadt Baden Baden (1/33)	16 237	12 540	2 273	1424
Stadt Rastatt (1/33)	16 237	12 540	2 273	1424
VRRN (3/33)	48 708	37 618	6 817	4 273
Landkreis Südliche Weinstraße (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Landkreis Germersheim (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Stadt Landau (2/33)	32 473	25 079	4 546	2 848
Landkreis Südwestpfalz (1/33)	16 237	12 540	2 273	1424
Stadt Germersheim (1/33)	16 237	12 540	2 273	1424
<b>TOTAL GENERAL / Gesamt</b>	<b>535 800</b>	<b>413 800</b>	<b>75 000</b>	<b>47 000</b>

- décide d'attribuer une subvention à l'association «Südwestdeutscher Fussballverband e.V.» à hauteur maximale de 5 800 € pour la réalisation du programme de travail 2017 de la commission football PAMINA,
- autorise le Président à émettre les titres de recettes relatifs à la prestation de mutualisation du serveur d'hébergement pour internet,

- approuve le principe du versement d'une indemnité au Payeur départemental pour assurer des prestations de conseil,
- adopte le principe de délibérer sur le montant de l'indemnité de conseil lors de l'adoption de la Décision Modificative budgétaire en séance du mois de décembre
- approuve que les acquisitions en immobilisations soient soumises à amortissement linéaire sur les durées exposées dans le tableau suivant :

Désignation / <i>Bezeichnung</i>	Durée de l'amortissement / <i>Dauer der Abschreibung</i>
Logiciel / <i>Software</i>	2 ans / <i>Jahre</i>
Outillage / <i>Werkzeug</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Véhicule / <i>Fahrzeug</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Matériel de bureau électrique ou électronique / <i>Elektrische oder elektronische Büromaschinen</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Matériel informatique / <i>Hardware</i>	3 ans / <i>Jahre</i>
Matériel divers classique / <i>Diverse traditionelle Geräte</i>	5 ans / <i>Jahre</i>
Mobilier / <i>Mobiliar</i>	10 ans / <i>Jahre</i>
Coffre-fort / <i>Tresor</i>	30 ans / <i>Jahre</i>

- délègue au Bureau la compétence passation des marchés publics à procédure adaptée,
- approuve le principe de la prise en charge partielle (50%) du prix des titres d'abonnement correspondant au déplacement entre le lieu de résidence et le lieu de travail dans le cadre des conventions de stage conformément à la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014,
- autorise le président à signer les conventions de mise à disposition pour les volontaires du service civique avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par l'Agence Nationale,
- délègue au Bureau la mise en œuvre des contrats de services civiques,
- approuve le principe d'un barème d'indemnités kilométriques relatif aux déplacements professionnels des stagiaires et des volontaires dans le cadre d'un service civique, sur la base suivante :

<u>Véhicule</u>	<u>Trajets (max. 2000km)</u>
5 CV ou moins	0,25 €
6CV et 7 CV	0,32 €
8 CV et plus	0,35 €

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°12/2017 - Règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail au sein du GECT**

Sur proposition du Président, l'Assemblée adopte le règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail du GECT.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°13/2017 - Installation du Comité de sélection des micro-projets – INTERREGV Rhin supérieur**

Sur proposition du Président, l'Assemblée approuve la composition du comité d'évaluation des microprojets :

- M.M.WOLF, BOHRER, LUDWIG, SCHORPP, PUCHELT, Mme ISINGER.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*

**Délibération n°14/2017 - Représentation de l'Eurodistrict PAMINA au sein de divers organismes**

- Sur proposition du Président, le GECT procède sans vote au scrutin secret à la désignation des représentants de l'Eurodistrict PAMINA dans les organismes figurant au tableau annexé.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\* \*  
\*